



FLASH INFOS



La rentrée scolaire 2018

Notre projet de regroupement des classes et activités périscolaires est passé à l'étape de réalisation depuis le début de l'année. Notre objectif de faire la rentrée 2018, dans les nouveaux locaux, ne sera pas tenu. Les conditions atmosphériques de cet hiver ont retardé les travaux. Il y aura quelques semaines de retard, mais les entreprises travaillent en ce mois d'août, pour une fin de chantier en septembre. La date exacte n'est pas encore connue à ce jour, mais les parents en seront informés.

La rentrée sera donc dans les mêmes locaux que ceux du mois de juin (garderie, cantine et écoles).

L'organisation sera identique à celle de juin, à l'exception de l'aide à la maîtresse de GS et CP qui n'est pas prévue.

Les contrats aidés n'existant plus, 2 personnes seront embauchées au 1^{er} septembre 2018. Elles assureront les ménages et toutes les tâches périscolaires, avec les 2 personnes déjà en poste (Mesdames Arlette Thierry et Florence Pajon).

Merci à tous d'accueillir Mesdames Nelly Le Fur et Cindy Léger.

Paiement des factures

Chaque facture (eau, cantine, garderie, etc....) émise par la municipalité de Méry-ès-bois, vous est adressée par le Trésor Public .

Ne déposez pas vos chèques dans la boîte aux lettres de la mairie. Le secrétariat de mairie n'a pas de caisse de trésorerie et ne peut donc pas réceptionner vos paiements.

Les modalités de paiement sont inscrites sur les factures. **C'est à la Trésorerie d'Aubigny-sur-Nère que vous devez envoyer vos chèques ou déposer vos règlements en espèces.**

Nos déchets

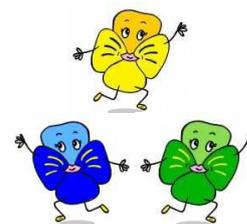
La communauté de communes Sauldre et Sologne exerce la compétence « collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2010, sur les 13 communes (14 519 habitants).

Ses compétences sont :

- ◆ La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
- ◆ Le tri des corps creux, des journaux-revues-magazines et du verre
- ◆ La gestion de la déchetterie intercommunale (située à Aubigny)

En 2017 :

- ◆ Il a été collecté et traité 213,26 kg / habitant d'ordures ménagères résiduelles
- ◆ Il a été collecté dans les caissettes jaunes 11,29 kg / habitant de corps creux
- ◆ Il a été collecté dans les points d'apport volontaire 22,58 kg de journaux et revues et 41,89 kg de verre par habitant
- ◆ Les erreurs de tri des caissettes ont été de 6,91 kg / habitant
- ◆ Il a été déposé en déchetterie 287,42 kg / habitant



Les dépenses de ces services ont été de 133,32 € / habitant et les recettes de la REOM (redevance Ordures Ménagères) ont été de 112,50 € / habitant.



Afin de réduire les déplacements, les habitants de Presly, de La Chapelle d'Angillon et de Méry-ès-bois, ont la **possibilité d'utiliser la déchetterie de Neuvy sur Barangeon, suite à une convention signée avec la CDC des Villages de la Forêt.**

La carte d'accès est gratuite et délivrée par cette communauté de communes.

Le rôle des déchetteries est de :

- ◆ Permettre l'évacuation des déchets dans des conditions conformes à la réglementation
- ◆ Favoriser la prévention des déchets, le recyclage et/ou la valorisation de la matière afin de réduire au maximum la part des déchets ultimes et d'économiser les matières premières ainsi que l'énergie nécessaire à leur transformation
- ◆ Soustraire du flux des ordures ménagères les déchets ménagers spéciaux et limiter ainsi les risques de pollutions des sols et des eaux
- ◆ Protéger notre cadre de vie et éviter les dépôts sauvages.

Pour les habitants de Méry-ès-bois exclusivement et interdit à tous les professionnels, il a été mis à disposition un lieu de dépôt des déchets verts (tontes, feuilles, bois et branchages). Aujourd'hui, le site est quasiment plein.

Afin de ne pas fermer le site et de pouvoir l'utiliser encore un peu, il a été décidé de n'autoriser que le dépôt des déchets de tontes et des feuilles. Le bois et les branchages sont interdits et doivent être déposés à la déchetterie de Neuvy-sur-Barangeon.

Merci à chacun de respecter ces consignes.



A l'initiative du **Centre Communal d'Action Sociale** et du **Club de l'Amitié**,

une remise à niveau du Code de la Route vous est proposée

le jeudi 13 septembre 2018

au Centre Socioculturel de 14h30 à 17h

Cette présentation gratuite,

faite par une auto-école en partenariat avec Groupama

est ouverte à tous.



La commune de Méry-ès-Bois propose une mission de service civique

pour un (une) jeune de 16 à 25 ans.

8 mois, 24 heures / semaine à partir du 1^{er} novembre 2018

Renseignements généraux sur le site officiel :

<https://www.service-civique.gouv.fr/>

Renseignements pour la mission à Méry-ès-Bois :

- sur le site de la commune : www.meryesbois.fr

- et en mairie.

Boulangerie

La commune remercie Monsieur Pascal Mérat d'avoir ouvert sa boulangerie
tous les jours
durant les mois de juillet et août 2018.

Enquête pour achat groupé



Le **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** de la commune de MERY-ES-BOIS envisage d'organiser un achat groupé de fioul domestique afin de vous permettre d'obtenir des tarifs avantageux.

Dans cette optique, nous souhaitons consulter les méryboisiens.
Nous devons connaître le nombre de personnes intéressées et la quantité souhaitée par chacune d'elles.

Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir remplir le coupon ci-dessous et de le retourner au secrétariat de mairie avant le 8 septembre 2018.

Les personnes qui auront répondu, seront informées rapidement des résultats de l'enquête.



COUPON-REPONSE : à faire parvenir à la mairie avant le 8 septembre 2018

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Tél : **Adresse e-mail :**

Je suis intéressé par une commande groupée de fioul domestique

Quantité envisagée par livraison :

Attention : la livraison serait effectuée à une date déterminée par le prestataire